



CH-3003 Berne, OFT

Recommandé

Destinataires selon liste de distribution

Référence du dossier : 341

Notre référence : lup

Traité par : Patrick Lutz

Berne, le 26 novembre 2008

Information concernant le transport d'enfants sur les télésièges

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous informons que l'Organisation internationale des remontées mécaniques (O.I.T.A.F.) a approuvé en 2006, dans le cahier 9bis (cf. annexe), des recommandations concernant le transport des enfants sur les télésièges.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'OFT **reconnait** avec effet immédiat les recommandations du cahier en question. Vous êtes dès lors invités à mettre en œuvre les mesures que cela implique au sein de vos entreprises, d'intégrer les options adoptées dans les prescriptions d'exploitation/le règlement d'exploitation de vos installations et, en collaboration avec le chef technique, d'en instruire votre personnel.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Office fédéral des transports
Division Surveillance

Division Infrastructure

Otto Middendorp, Chef de section
Section Evaluation des risques

Walter Schneider, Chef de section
Section Autorisations I

Annexe: mentionnée

Destinataires:

- Toutes les entreprises de transport à câbles à concession fédérale qui exploitent des télésièges à pinces fixes ou débrayables

Copie p. i. à:

- Remontées mécaniques suisses, Dählhölzliweg 12, 3000 Berne 6
- Union des cadres techniques, p. à. M. Peter Julen, Président, 3920 Zermatt
- Organe de contrôle CITT, Zeughausstrasse 19, 3860 Meiringen

Kopie intern:

- MAJ, EDT, ZEP, mio/rb, mek/rb, ruk/rb, kid/fz, reb/su, woj/bw I, diu/bw I, bem/bw I, bw I-lup/aa(2)